



GUIDE RAPIDE

Intégrer la sécurisation foncière inclusive dans les programmes de durabilité du secteur du cacao



Ce guide rapide s'adresse aux entreprises, coopératives, maîtres formateurs et maitres formatrices des coopératives et groupements communautaires de l'industrie cacaoyère. Il présente la sécurisation foncière rurale et vise à aider les responsables à prendre des décisions avisées sur comment organiser une sensibilisation initiale des cacaoculteurs, cacaocultrices et leurs familles pour les inciter à s'intéresser à la sécurisation foncière rurale afin d'établir leurs documents fonciers.

Le lancement à grande échelle du Programme national de sécurisation foncière rurale (PNSFR) en 2025 offre, dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire, des opportunités de sensibilisation et d'obtention de documents de sécurisation foncière gratuits. La sécurisation foncière étant un gage de renforcement de la durabilité du secteur de cacao et de la cohésion entre les planteurs et les tuteurs, les entreprises et les coopératives du secteur du cacao ont également un rôle à jouer dans la mobilisation de leurs planteurs pour adhérer au PNSFR dans les zones couvertes par ledit programme.

Après la présentation des principaux documents de l'Agence foncière rurale (AFOR), ce guide propose un aperçu synthétique des supports, médias et informations déjà disponibles, prêts à être intégrés dans les programmes de formation du secteur du cacao. Il met un accent particulier sur les options de sensibilisation pour une sécurisation inclusive des droits fonciers, notamment au profit des hommes mais également des femmes qui jouent un rôle important dans la production de cacao.



CITATIONS

« Notre objectif est de renforcer les droits fonciers des communautés rurales, en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes et des groupes marginalisés. »

M. Cheick Daniel Bamba
Directeur Général de l'Agence foncière rurale (AFOR)

« La sécurisation foncière est essentielle pour le développement économique et social durable de notre pays. Nous devons garantir l'accès équitable aux femmes et aux hommes. »

M. Nanankan Ouattara
Directeur du foncier rural (DFR)

« Sécuriser les terres des productrices et des producteurs est critique pour assurer la durabilité de la filière cacao et ainsi offrir un avenir plus prospère aux communautés agricoles. Nous encourageons les partenariats pertinents et efficaces qui œuvrent dans ce sens. »

M. Youssouf N'Djoré
Directeur pays de World Cocoa Foundation (WCF)

« Nous sommes résolument engagés pour l'orientation des membres des coopératives vers les dispositifs de sécurisation foncière qui leur sont les plus bénéfiques, en fonction de leur réalité. »

M. Sosthène Koffi
Formateur

Mentions légales :

Mention pour les droits de reproduction

© Copyright: GIZ/ProPFR 2025

Tous droits réservés. Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, enregistrée dans une base de données ou transmise sous quelque forme que ce soit, ou par tout autre moyen électronique, par photocopie, par enregistrement ou autre, sans le consentement écrit de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

La GIZ et l'USAID encouragent l'utilisation appropriée de cette publication. Une référence correcte est requise.

TABLE DES MATIÈRES

<p>LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES PAGE 05</p>	<p>SECTION 3 FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ) PAGE 14</p>	<p>SECTION 5 ACTEURS ET ACTRICES DE NOS PROJETS PILOTES DISPONIBLES POUR ASSISTER PAGE 22</p>
<p>SECTION 1 INTRODUCTION PAGE 05</p>	<p>SECTION 4 SENSIBILISER UNE COMMUNAUTÉ DE CACAOCULTEURS & CACAOCULTRICES PAGE 17</p>	<p>SECTION 5A Les acteurs permanents du paysage institutionnel PAGE 23</p>
<p>SECTION 2 GUIDE SIMPLE «ÉTAPE PAR ÉTAPE» PAGE 10</p>	<p>ARBRE DE DÉCISION 1 : Sélectionner des matériels pour approfondir votre compréhension de la sécurisation foncière inclusive PAGE 18</p>	<p>SECTION 5B Partenaires et projets de développement spécialisés (2025) PAGE 28</p>
<p>SECTION 2A Pour les entreprises cacaoyères : information – éveil des consciences – orientation PAGE 11</p>	<p>ARBRE DE DÉCISION 2 : Sélectionner des matériels pour sensibiliser une communauté de cacaoculteurs & cacaocultrices PAGE 20</p>	<p>FICHES TECHNIQUES DU FACILITATEUR / DE LA FACILITATRICE PAGE 31</p>
<p>SECTION 2B Pour les coopératives de cacao et leurs formateurs & formatrices : analyser – discuter- agir ensemble PAGE 12</p>	<p>ARBRE DE DÉCISION 3 : Sélectionner des matériels pour la sensibilisation de manière plus ciblée et selon le groupe choisi PAGE 21</p>	<p>FICHE TECHNIQUE 1 : Réaliser un diagnostic sensible au genre PAGE 32</p>
		<p>FICHE TECHNIQUE 2 : Mener une sensibilisation de masse PAGE 34</p>
		<p>FICHE TECHNIQUE 3 : Mener une sensibilisation de manière plus ciblée et selon le groupe choisi PAGE 37</p>

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AFJCI :	Associations de femmes juristes de Côte d'Ivoire
AFOR :	Agence foncière rurale
AFFP :	Appui à l'accès des femmes à la propriété foncière
ARK :	Animation rurale de Korhogo
CAHD :	Conseil pour l'assistance humanitaire et le développement
CLAP :	Côte d'Ivoire Land Partnership
CNDH :	Commission nationale des droits de l'homme
CVGFR :	Comité villageois de gestion foncière rurale
EUDR :	European Union Deforestation Regulation
FAQ :	Foire aux questions
GIZ :	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ISF :	Ingénierie socio-foncière
MEMINADERPV :	Ministère d'Etat, Ministère de l'agriculture, du développement rural et des productions vivrières
ONEG :	Observatoire national d'équité et du genre
PNSFR :	Programme national de sécurisation foncière rurale
PRESFOR :	Programme de renforcement de la sécurisation foncière rurale
ProPFR :	Promotion d'une politique foncière responsable (projet de la GIZ)
RDUE :	Règlement déforestation de l'union européenne
USAID :	United States Agency for International Development

SECTION 1 : INTRODUCTION



L'ESSENTIEL SUR LE CONTEXTE DE LA SÉCURISATION FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE

Avec une forte croissance démographique et d'autres facteurs exogènes et endogènes, la pression foncière augmente. Elle s'accompagne du développement des cultures de rente et de la cristallisation des conflits, notamment entre les détenteurs de droits fonciers coutumiers et les planteurs. Le cadre institutionnel instauré par la loi de 1998 consacre le droit coutumier comme source du droit moderne en matière foncière. Cependant, dans certaines sociétés cette situation peut renforcer les discriminations à l'encontre des groupes vulnérables dans le système coutumier, notamment les femmes, qui sont souvent confrontées à un accès inégal à la terre et à une absence de documentation de leurs exploitations agricoles. Cela représente un frein majeur pour une agriculture durable, traçable et légale. Il en résulte un impact significatif sur les entreprises de transformation de cacao, les coopératives, les agriculteurs individuels et agricultrices individuelles, déjà soumis à de fortes pressions sur les ressources naturelles et à des enjeux de paix sociale liés à la terre. La clarification et la sécurisation des droits fonciers (propriété, coutumiers, possession et usage) sont donc essentielles pour y remédier.

LE DÉFI POUR LES PLANTEURS DE CACAO

Les préoccupations majeures des producteurs et productrices de cacao concernent la documentation de leurs droits fonciers, la garantie de leurs droits sur les arbres qu'ils ont plantés grâce aux soutiens des programmes de durabilité, la traçabilité de leur production et l'assurance de la transmission effective des droits fonciers à leurs descendances et leurs conjoint·e·s.

NOTION DE SÉCURISATION FONCIÈRE

L'Agence foncière rurale (AFOR) définit la sécurisation foncière rurale comme étant l'ensemble des activités et mesures de toute nature, visant à permettre aux détenteurs et détentrices de droits coutumiers, de droits concédés ou de droits d'usage sur les terres du Domaine foncier rural de protéger ces droits contre toute contestation ou trouble de jouissance. À cet effet, les droits légitimes doivent être confirmés et garantis par les autorités. ([Recueil de fiches didactiques pour la sensibilisation dans les programmes de sécurisation foncière rurale](#), fiche N°1.1).

Les droits découlant de la sécurisation foncière peuvent être individuels ou collectifs ; de propriété, de possession ou d'usage.

AVANTAGES DE L'INTÉGRATION DE LA SÉCURISATION FONCIÈRE INCLUSIVE

La sécurisation foncière inclusive offre de nombreux avantages, notamment l'instauration d'une cohésion sociale durable, ce qui constitue un levier essentiel pour l'essor des activités économiques de toute la communauté dans sa diversité. La clarification des relations entre les propriétaires fonciers et les exploitant·e·s agricoles facilite les investissements à long terme, encourage l'adoption d'innovations et favorise l'adaptation aux effets du changement climatique. Par ailleurs, la formalisation des droits fonciers relatifs à l'usage des terres ou des arbres s'inscrit dans les démarches d'agroforesterie et de reforestation, rendant les pratiques agricoles plus efficaces et plus crédibles, notamment pour l'accès aux crédits carbone.

En outre, une meilleure sécurisation des droits fonciers, intégrant les intérêts des femmes, renforce directement leur autonomisation, et conduit aussi à une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle soutient également la résilience des familles grâce à une diversification accrue des sources de revenus. Cette démarche renforce la collaboration avec les coopératives, assure la traçabilité des productions et garantit la légalité desdites productions.

L'OPPORTUNITÉ ACTUELLE ET COMMENT EN BÉNÉFICIER PLEINEMENT

Le Programme national de sécurisation foncière rurale (PNSFR) représente une opportunité majeure. Au cours des cinq (05) prochaines années (2025-2030), les agriculteur·rice·s et leurs familles pourront bénéficier gratuitement de jusqu'à 500 000 certificats fonciers et 250 000 contrats agraires fonciers.

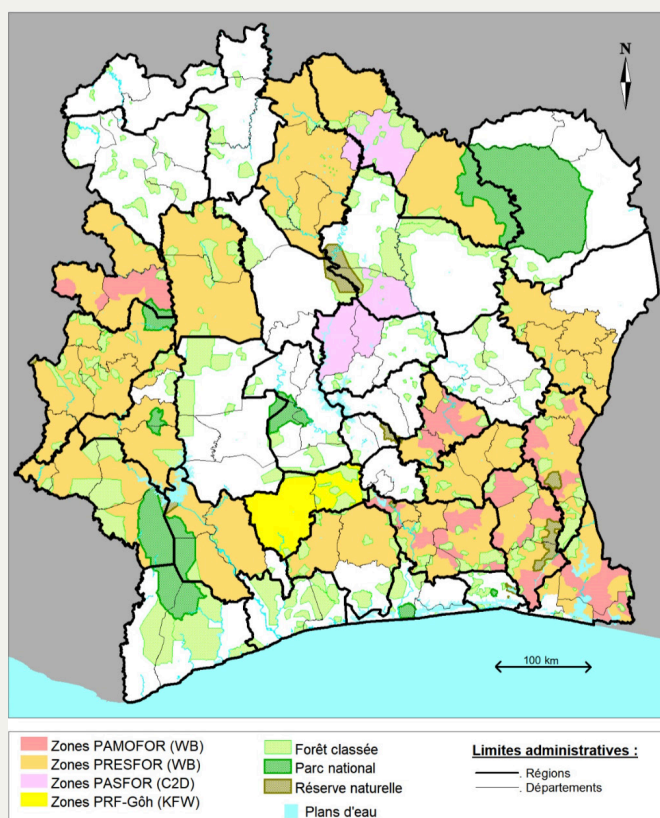
Bien que l'obligation légale de sécuriser les terres dans leur intégralité ne soit pas encore en vigueur, il est recommandé de se conformer au PNSFR.

Les premiers arrivés seront les premiers servis !

Les entreprises et coopératives de cacao ainsi que les communautés rurales sont donc vivement encouragées à s'impliquer activement afin de tirer pleinement profit de cette initiative.

À cette fin, nous offrons gratuitement du matériel de sensibilisation et de formation aux membres de coopératives de cacao, afin de les aider à comprendre la procédure d'obtention des documents fonciers.

L'expérience montre que l'accompagnement des producteurs et productrices de cacao dans cette démarche renforce l'inclusion et maximise les chances de sécurisation foncière.



Source Agence foncière rurale (AFOR)

PRATIQUE, CE GUIDE VOUS AIDE À DÉMARRER
UNE ACTION FACILEMENT ET RAPIDEMENT :

Étape 1.

Une description étape par étape pour améliorer la sécurisation foncière inclusive facile à mettre en œuvre pour les entreprises et les coopératives de cacao (section 2, pages 10-13).

Étape 2.

Un récapitulatif des informations clés sur les lois et réglementations relatives aux droits fonciers (section 3, pages 14-16).

Étape 3.

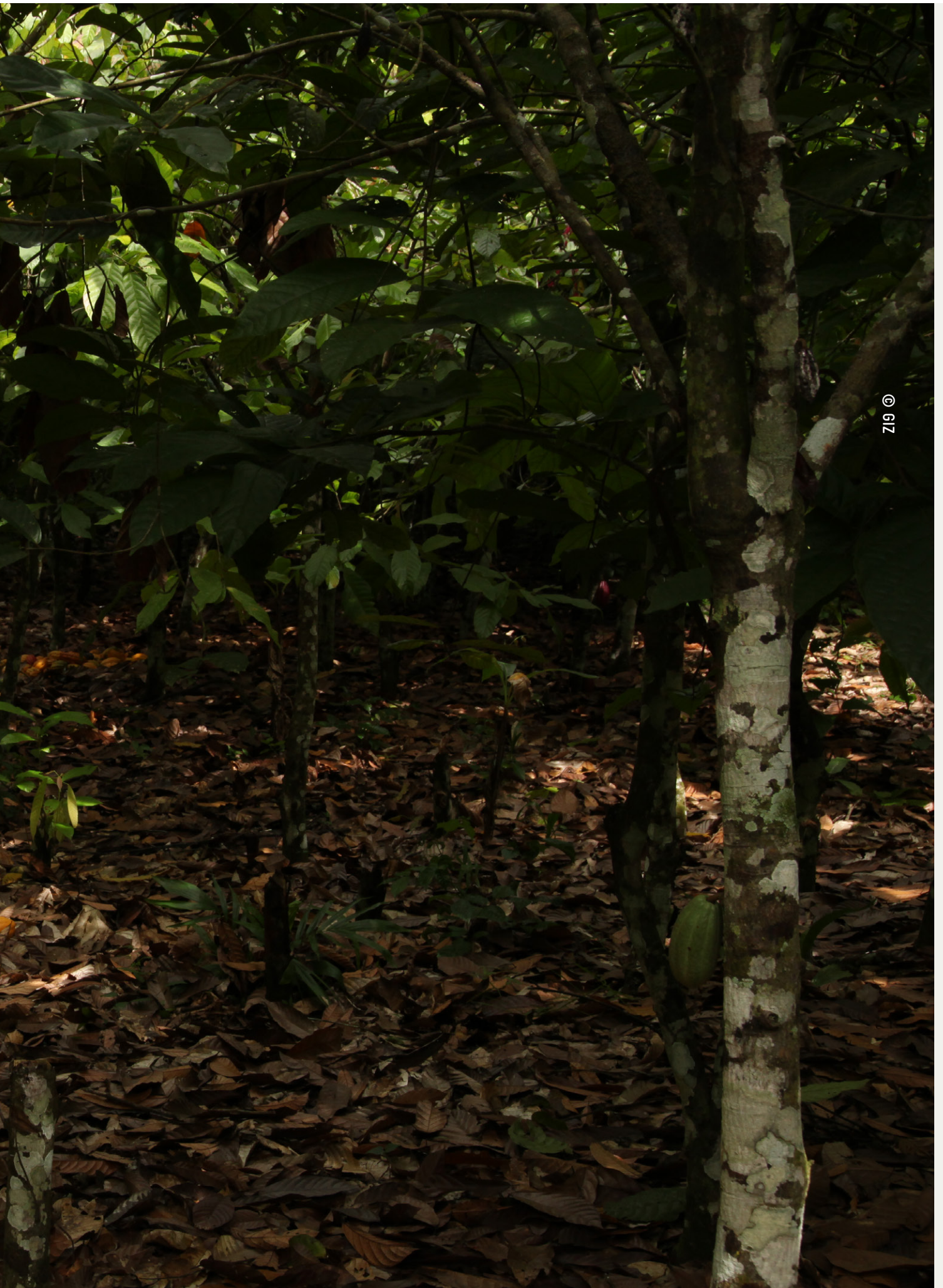
Un guide pour sélectionner les supports de formation existants pour :

- Approfondir vos connaissances (section 4, page 18) ;
- Sensibiliser une communauté de cacaoculteurs & cacaocultrices (section 4, page 20) ;
- Sensibiliser de manière plus ciblée et selon le groupe choisi (section 4, page 21).

Étape 4.

Un aperçu des partenaires pouvant vous accompagner (section 5, pages 22 à 30).

© GIZ



© GIZ

SECTION 2 : GUIDE SIMPLE « ÉTAPE PAR ÉTAPE »



SECTION 2A :

Pour les ENTREPRISES CACAOYERES : Information
– Eveil des consciences – Orientation

SECTION 2B :

Pour les COOPÉRATIVES DE CACAO ET LEURS
FORMATEURS & FORMATRICES : Analyser –
Discuter – Agir ensemble

SECTION 2A Pour les ENTREPRISES CACAOYERES : Information – Eveil des consciences – Orientation

1.

Ce que vous devez savoir.

- Vérifier si votre zone d'intervention est couverte par un projet de l'AFOR et entrer en contact avec les agents des services déconcentrés de l'AFOR. Le cas échéant, se référer à la direction régionale ou départementale de l'agriculture.
- S'il y a lieu, informez-vous sur la situation actuelle du foncier pour bien comprendre la relation entre le propriétaire foncier et le planteur, les hommes et les femmes, ainsi que d'autres dynamiques sociales pertinentes.
- Ressource utile : consultez le guide de sélection des matériels aux pages 17-21 pour des vidéos illustratives, ainsi que les pages 22-30 pour les partenaires pouvant vous assister.

2.

Informez les personnels des coopératives de cacao avec lesquelles vous travaillez.

- Montrez par exemple quelques vidéos explicatives qui présentent clairement les avantages de la sécurisation foncière inclusive pour les membres des coopératives de cacao.

3.

Formez un référent foncier/une référente foncière attaché-e à la coopérative de cacao pendant la durée du programme foncier. Ce référent/cette référente doit être formé-e sur :

- le processus de sécurisation foncière ;
- les méthodologies de sécurisation foncière ;
- les acteur-ric-e-s impliqué-e-s pour savoir comment intégrer les planteurs au processus en cours ; et
- l'utilisation de l'application mobile gratuite ContraTerre.

4.

Convenez avec les coopératives de cacao de ce qui est possible de mettre en œuvre et de la manière dont vous pouvez soutenir leurs efforts.

- Les étapes décrites dans la section 2B pour les coopératives (page 12) peuvent vous orienter.

5.

Mettez à la disposition des coopératives de cacao les supports de sensibilisation et de formation disponibles, et identifiez ensemble la meilleure façon de les utiliser efficacement.

- La section 4 (pages 17-21) vous fournit un aperçu des supports et des informations sur l'étape d'utilisation recommandée pour chaque matériel.

6.

Encouragez les coopératives de cacao à mettre en œuvre les étapes décrites dans la section 2B et en assurer le suivi.

- Contactez des partenaires spécialisé-e-s pour obtenir une assistance ou toute autre information complémentaire selon les besoins. Consultez les pages 22-30 pour savoir quelles institutions et quels partenaires de développement peuvent vous aider et à quel niveau.

SECTION 2B Pour les COOPERATIVES DE CACAO et leurs FORMATEURS & FORMATRICES : Analyser – Discuter- Agir ensemble

1.

Vérifier si votre zone d'intervention est couverte par un projet de l'AFOR et entrer en contact avec les agents des services déconcentrés de l'AFOR. Le cas échéant, se référer à la direction régionale ou départementale de l'agriculture.

2.

Organisez une « ingénierie socio-foncière » (ISF) ou au moins une sensibilisation initiale

- L'option préconisée est de vous appuyer sur les outils officiels dans le [Guide de l'ingénierie socio-foncière](#) et le [Recueil de fiches didactiques pour la sensibilisation dans les programmes de sécurisation foncière rurale](#) élaborés par l'AFOR. OU
- Dans l'éventualité où cela est jugé très vaste pour une sensibilisation initiale devant être intégrée dans vos propres programmes, il est possible d'utiliser des outils plus concis telles que le dialogue social de l'USAID ou le « grassroots comics » de l'AIA pour susciter des échanges préliminaires révélant les idées, perceptions, craintes et perspectives (Consultez la fiche technique 2 aux pages 34-36 pour les directives d'animation).
- Veillez pour l'option choisie à faire notamment un diagnostic sensible au genre afin de mieux cerner la situation existante dans les communautés, notamment les activités existantes, les coutumes et les normes sociales relatives au foncier (Consultez la fiche technique 1 aux pages 32 & 33 pour les directives d'animation).
- Privilégiez l'intervention d'un·e expert·e compétent·e interne ou externe.

3.

Veiller à mettre et tenir à jour les listings de planteurs.

4.

Favorisez une collaboration active entre la coopérative de cacao et les Comités villageois de gestion foncière rurale (CVGFR) et identifiez un interlocuteur clé dans chaque comité.

5.

Définissez les activités permettant d'initier ou de renforcer les discussions sur la sécurisation foncière inclusive au niveau communautaire.

- Privilégiez les événements locaux qui rassemblent de larges groupes, par exemple les assemblées générales, les formations, les réunions avec les femmes, etc.

6.

Organisez une sensibilisation de masse dans les communautés basée sur les résultats de l'ingénierie socio-foncière (voir arbre de décision 2 à la page 20), pour une diffusion à échelle communautaire des options et procédures de sécurisation foncière.

- Consultez la fiche technique 2 (page 34) pour les directives d'animation.

7.

Procédez à une sensibilisation de manière plus ciblée et selon le groupe choisi, par exemple les propriétaires fonciers, les (groupements de) femmes, les migrant·e·s, et les (groupements de) jeunes intéressé·e·s par la sécurisation foncière, etc. (voir arbre de décision 3 à la page 21).

- Consultez la fiche technique 3 (page 37) pour les directives d'animation.

8. Formez quelques personnes dans chaque communauté sur la sécurisation foncière inclusive : ces personnes travailleront en étroite collaboration avec les coopératives de cacao, afin d'être des personnes de référence dans la communauté pour poursuivre la discussion et répondre aux questions qui seront soulevées après la sensibilisation.

→ Consultez les pages 22-30 pour savoir qui peut vous y aider.

9. Contribuez ou participez aux activités du Programme national de sécurisation foncière rurale (PNSFR). La sécurisation foncière comprend des activités officielles mises en œuvre par l'AFOR et leurs géomètres comme la délimitation des territoires de villages et la consolidation des droits des concessionnaires de terres du domaine foncier rural.

→ Pour de plus amples informations, consultez les procédures décrites sur le site web de l'AFOR www.afor.ci

LA COOPÉRATIVE DE CACAO PEUT SURTOUT SOUTENIR SES MEMBRES À

- 1 L'obtention d'un **certificat foncier**, avec l'assistance des opérateurs fonciers officiels de la zone géographique concernée par la délimitation des territoires de villages ;
- 2 La **contractualisation** entre les propriétaires et les exploitant·e·s foncier·ère·s ;
- 3 La **contractualisation sur l'agroforesterie** pour la sécurisation des droits sur les arbres ;

Téléchargez l'application mobile gratuite "Contra'Terre" qui vous guidera dans la sélection du modèle de contrat agraire foncier approprié de l'AFOR.



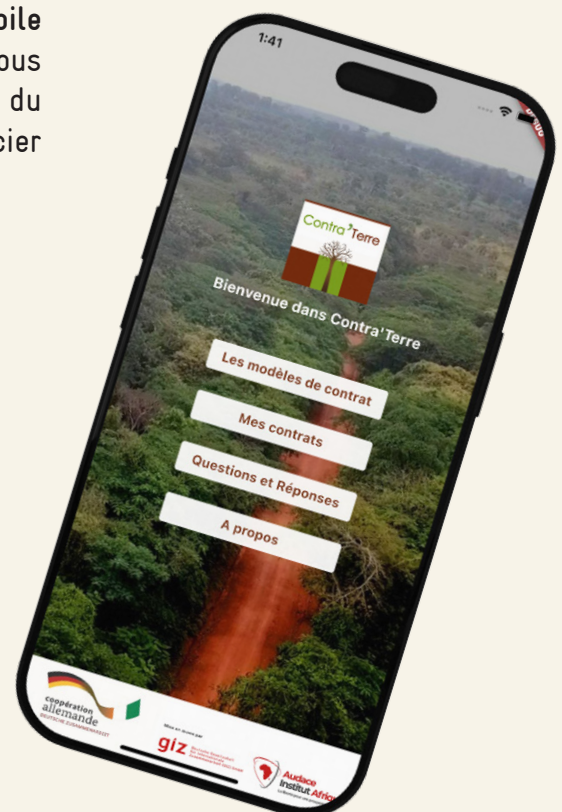
Disponible sur
Google Play

[CLIQUEZ ICI POUR
TÉLÉCHARGER](#)

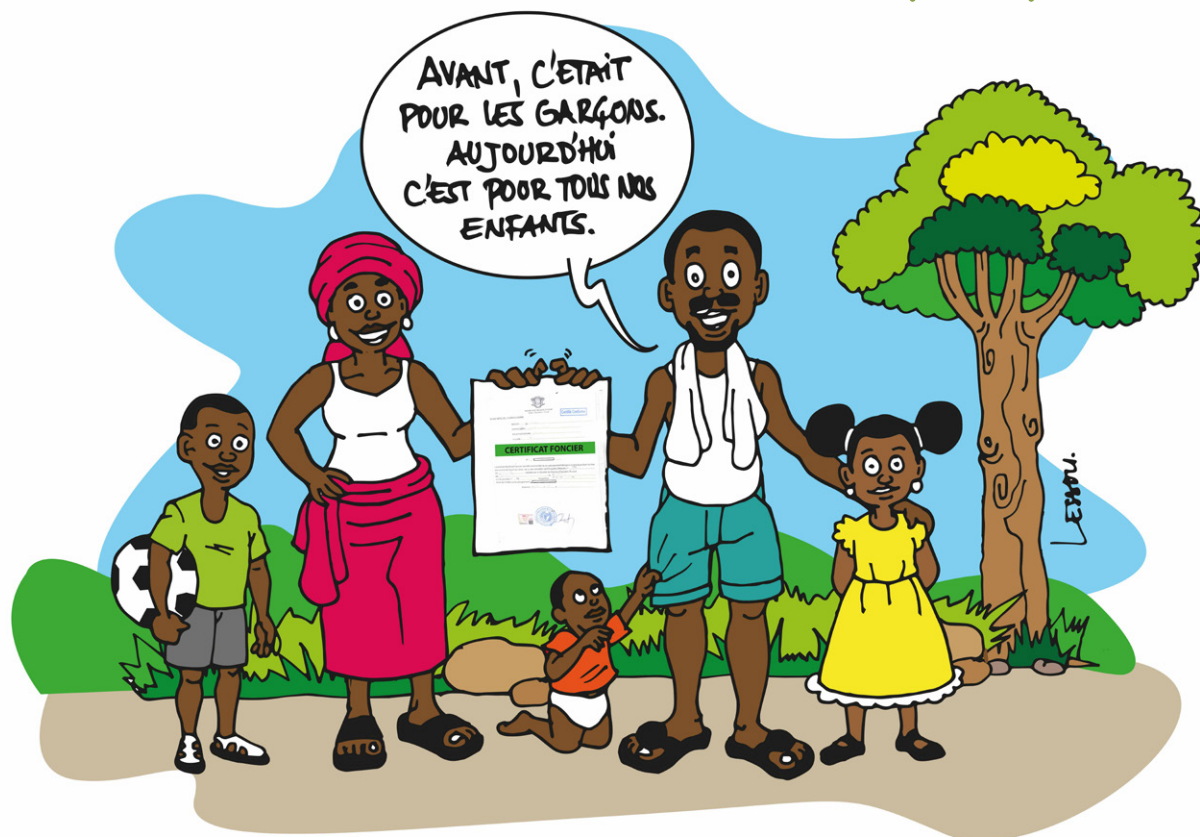


Disponible sur
App Store

[CLIQUEZ ICI POUR
TÉLÉCHARGER](#)



SECTION 3 : FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)



Q 1/ QUELLES SONT LES OPTIONS DE SÉCURISATION FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE ?

- Ceux ou celles qui détiennent des droits coutumiers peuvent obtenir un certificat foncier. Le certificat foncier peut être individuel ou collectif.
- L'exploitant·e agricole et son tuteur ou sa tutrice peuvent signer un contrat entre eux/elles. Il y a des modèles de contrats modifiables adaptés à de nombreux cas.
- Celui ou celle qui a une lettre d'attribution ou un acte de concession provisoire peut demander la consolidation des droits concédés et obtenir un titre foncier s'il est Ivoirien ou un bail emphytéotique s'il est étranger.

Pour de plus amples détails, merci de cliquer [ICI](#).

Q 2/ QUI PEUT DEMANDER UN CERTIFICAT FONCIER ?

Toute personne physique ou morale, tout groupement informel de personnes physiques dûment identifiées (les membres d'une famille par exemple pris collectivement) qui prétend détenir des droits fonciers coutumiers peut demander un certificat foncier individuel ou collectif.

Q 3/ QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE UN CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL ET UN CERTIFICAT FONCIER COLLECTIF ?

Dans un certificat foncier individuel, il ne peut figurer qu'un seul nom de détenteur ou détentrice de droits ; tandis que sur un certificat foncier collectif, on est tenu de mentionner les noms de tous les ayants-droits, par exemple ceux d'un mari et d'une épouse ainsi que leurs enfants, ou même de tous les membres de la famille. Ce faisant, le certificat foncier collectif est indiqué pour les ayants-droits d'une famille sur plusieurs générations. Le certificat foncier collectif peut être aussi délivré pour une personne morale telle que l'entreprise ou la coopérative.

Q 4/ QUEL EST L'UN DES AVANTAGES DU CERTIFICAT FONCIER PAR RAPPORT À LA CULTURE ARBORICOLE ?

La propriété de l'arbre, selon l'article 27 du code forestier de 2019, est liée à la propriété foncière. Grâce à cette disposition, le détenteur/la détentrice du certificat foncier peut légitimement revendiquer la propriété des arbres qui sont sur sa parcelle.

Q 5/ LES FEMMES ONT-ELLES DROIT AU CERTIFICAT FONCIER ?

La loi sur le foncier rural en Côte d'Ivoire ne fait pas de distinction entre les hommes et les femmes pour l'obtention du certificat foncier. Si une femme prouve qu'elle détient des droits coutumiers sur une parcelle de terre rurale, elle peut demander et obtenir son certificat foncier individuel. La loi recommande que les noms des femmes soient mentionnés sur le certificat foncier collectif, au même titre que ceux des autres détenteurs de droits coutumiers d'une terre. Cela infirme les idées reçues véhiculées par les pesanteurs socio-culturelles affirmant que les femmes et les filles ne peuvent ni posséder de terre ni en hériter.

Q 6/ FAUT-IL INCLURE LES FEMMES DANS LES DISCUSSIONS CONCERNANT LA TERRE ?

La loi sur le foncier rural exige la participation des femmes dans les organes de gestion foncière. Dans le même sens, il est recommandé que le processus de gestion des terres au niveau des ménages et de la communauté en milieu rural soit participatif pour permettre aux femmes d'exprimer leurs points de vue. Les décisions y relatives doivent prendre en compte leurs perceptions et leurs intérêts.

Q 7/ LES NON-IVOIRIEN·NE·S ONT-ILS/ELLES DROIT AU CERTIFICAT FONCIER ?

Les non-Ivoirien·ne·s peuvent demander et obtenir un certificat foncier s'ils/elles prouvent qu'ils/elles détiennent des droits coutumiers qui leurs ont été cédés avant le 14 octobre 2019 sur les terres rurales objet de leur requête (confère la loi sur le foncier rural en Côte d'Ivoire).

Q 8/ OÙ EST-CE QUE JE PEUX TROUVER DE PLUS AMPLES INFORMATIONS ?

- Dans les Directions régionales et départementales du ministère en charge de l'agriculture et du développement rural ou dans les bureaux déconcentrés de l'AFOR.
- Sur le site web de l'AFOR vous trouverez des informations plus détaillées et les textes juridiques relatives au foncier (www.afor.ci) ;
- Visitez les sites web www.lexterra.ci et www.observaterra.ci pour accéder à d'autres textes juridiques, cartes, références bibliographiques, outils et diverses analyses.

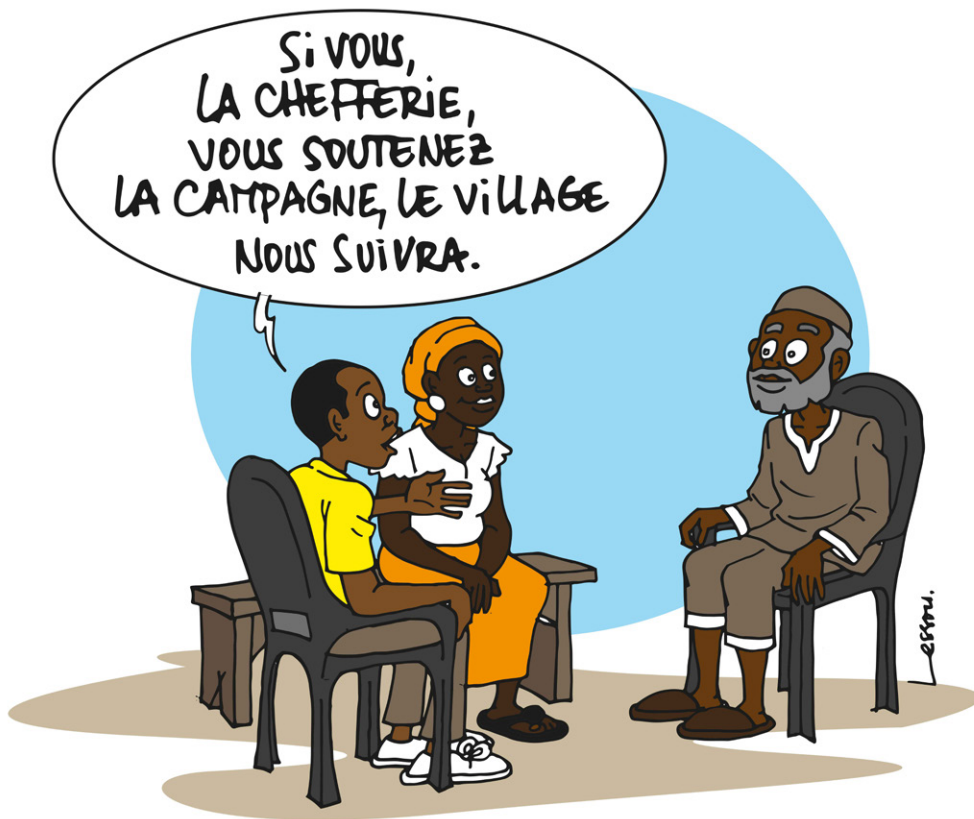
Q 10/ QUELS SONT LES CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES ET ASTUCES DE MISE EN ŒUVRE À PRENDRE EN COMPTE DANS LA PLANIFICATION AVISÉE DES ACTIVITÉS DE PROMOTION D'UNE SÉCURISATION FONCIÈRE INCLUSIVE ?

- Il est judicieux de se mettre en partenariat avec des expert·e·s pour tirer profit de leurs connaissances et expériences avérées sur les questions que vous voulez traiter.
- Respectez les normes et valeurs sociales et culturelles actuelles.

- **Abordez de façon avisée la question de la position sociale des femmes (et d'autres groupes défavorisés) dans la communauté pour créer une base favorable à un processus de changement inclusif et éviter d'autres problèmes à l'avenir.**
- **Intégrez la sécurisation foncière des femmes dans d'autres interventions en cours, par exemple le programme de durabilité, nutrition et productivité.**
- **Incluez les hommes dans la discussion, sans eux aucun changement n'est possible.**
- **Soyez réaliste quant à ce que les coopératives et les groupements de cacao peuvent accomplir et du temps nécessaire pour certaines transformations des rapports de genre. L'obtention de documents fonciers peut facilement prendre un an, et le changement des normes sociales liées au genre peut prendre des générations. Il ne faut donc pas s'attendre à des résultats après une seule réunion ou un seul programme de sensibilisation.**
- **Même dans le contexte existant, avec ses normes et valeurs locales, il est possible d'apporter des changements sans modifier l'ensemble du système. Rendre accessible la sécurisation foncière aux femmes est un tremplin pour d'autres possibilités d'autonomisation des femmes.**
- **Prêter une attention particulière aux éventuelles conséquences indésirables. Par exemple, lorsque vous proposez des subventions pour les dossiers des femmes, cela peut bloquer la procédure d'inscription pour d'autres femmes après la fin de la subvention ou susciter la réticence des hommes.**
- **Informez les agriculteur-riche-s et les membres des communautés où la sécurisation foncière n'est pas gratuite actuellement afin qu'ils/elles soient outillé-e-s pour agir si les fonds sont disponibles.**
- **Le Comité villageois de gestion foncière rurale (CVGFR) joue un rôle crucial. Sans lui, il n'est pas possible d'obtenir un certificat foncier.**
- **Tenez le/la sous-préfet-ète informé-e de vos activités. En cas de problème, il/elle peut aider à trouver une solution.**



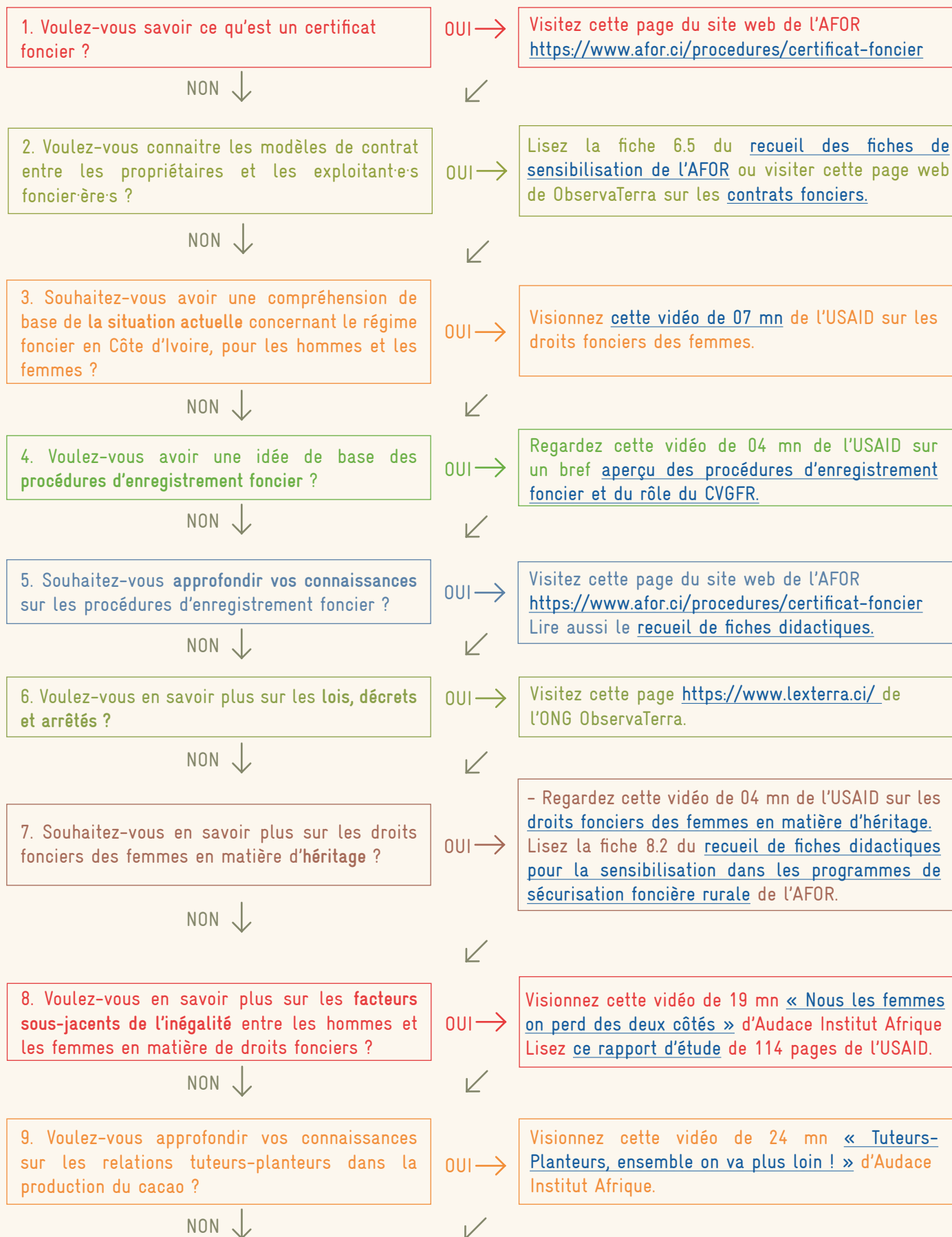
SECTION 4 : SÉLECTIONNER DES MATÉRIELS DE SENSIBILISATION À UTILISER DANS DES FORMATIONS POUR LA DURABILITE DU SECTEUR DU CACAO



Trois arbres de décision au choix permettant de sélectionner des matériels pour :



ARBRE DE DÉCISION 1 : SÉLECTIONNER DES MATÉRIELS POUR APPROFONDIR VOTRE COMPRÉHENSION DE LA SÉCURISATION FONCIÈRE INCLUSIVE



10. Voulez-vous en savoir plus sur les processus et activités officiels nécessaires pour garantir la propriété foncière rurale ?

NON ↓

OUI →

Lisez ce [Manuel de l'opération intégrée](#) de 65 pages de l'AFOR pour la conduite d'une opération intégrée de sécurisation foncière rurale en Côte d'Ivoire.



11. Voulez-vous connaître les documents de sécurisation foncière mobilisables selon le contexte donné (dans les zones où les programmes de sécurisation foncière sont mis en œuvre par l'AFOR et dans les zones où il n'y en a pas) ?

NON ↓

OUI →

Avec l'AFOR accédez au :

- [Manuel de l'opération intégrée](#) ;
- [Guide de mise en œuvre des activités d'ingénierie socio-foncière](#) ;
- [recueil de fiches didactiques](#).

Sans l'AFOR :

Lisez ce [recueil de fiches didactiques](#).



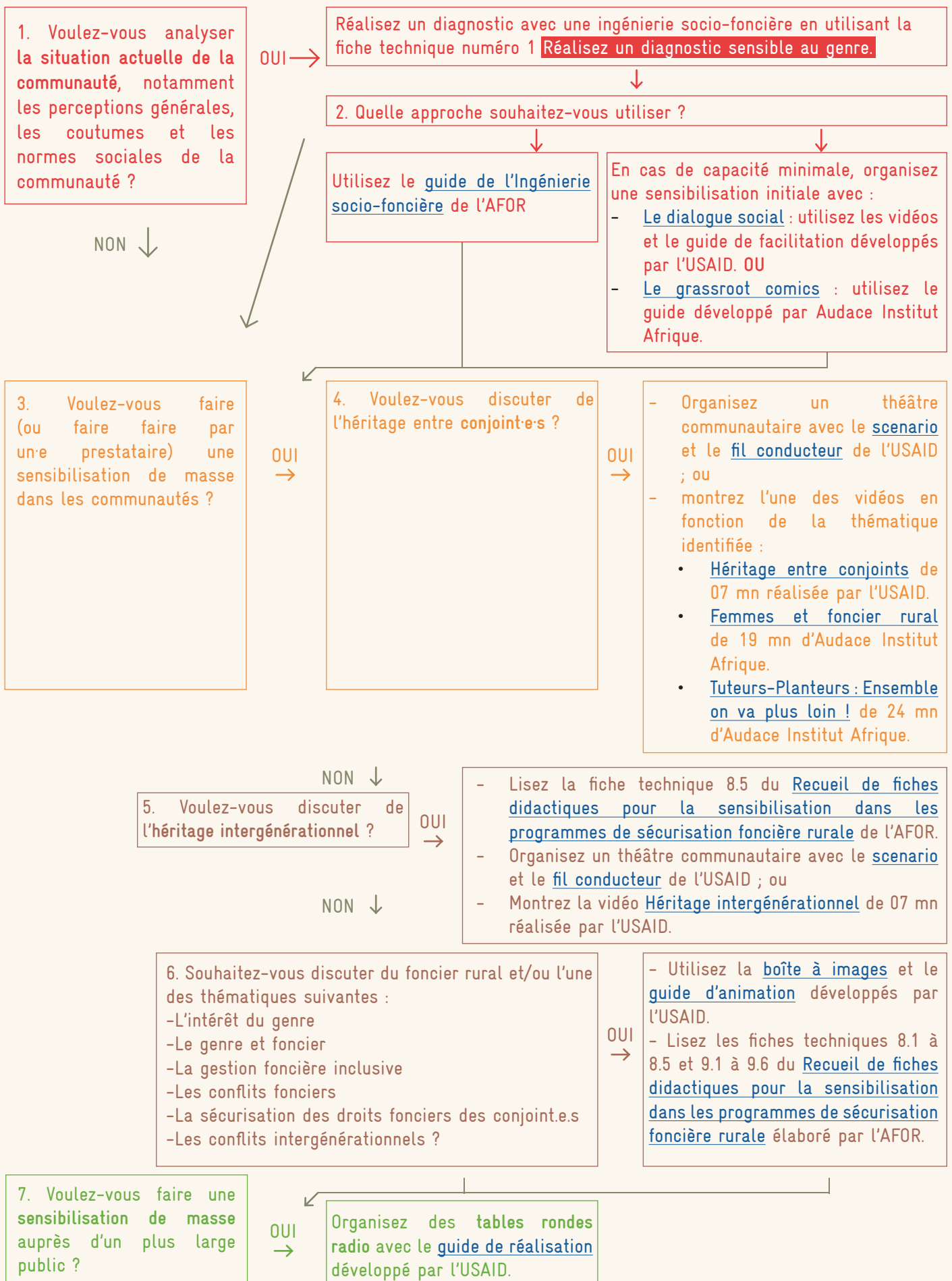
12. Voulez-vous avoir une clarification sur certaines affirmations populaires relatives au foncier ?

OUI →

- Visitez cette page du site web de l'AFOR <https://www.afor.ci/faq>
- Lire les pages 14 à 16 de ce guide rapide.



ARBRE DE DÉCISION 2 : SÉLECTIONNER DES MATÉRIELS POUR SENSIBILISER UNE COMMUNAUTÉ DE CACAOCULTEURS & CACAOCULTRICES



ARBRE DE DÉCISION 3 : SÉLECTIONNER DES MATÉRIELS POUR SENSIBILISER DE MANIÈRE PLUS CIBLÉE ET SELON LE GROUPE CHOISI



SECTION 5 : ACTEURS ET ACTRICES DE NOS PROJETS PILOTES DISPONIBLES POUR ASSISTER

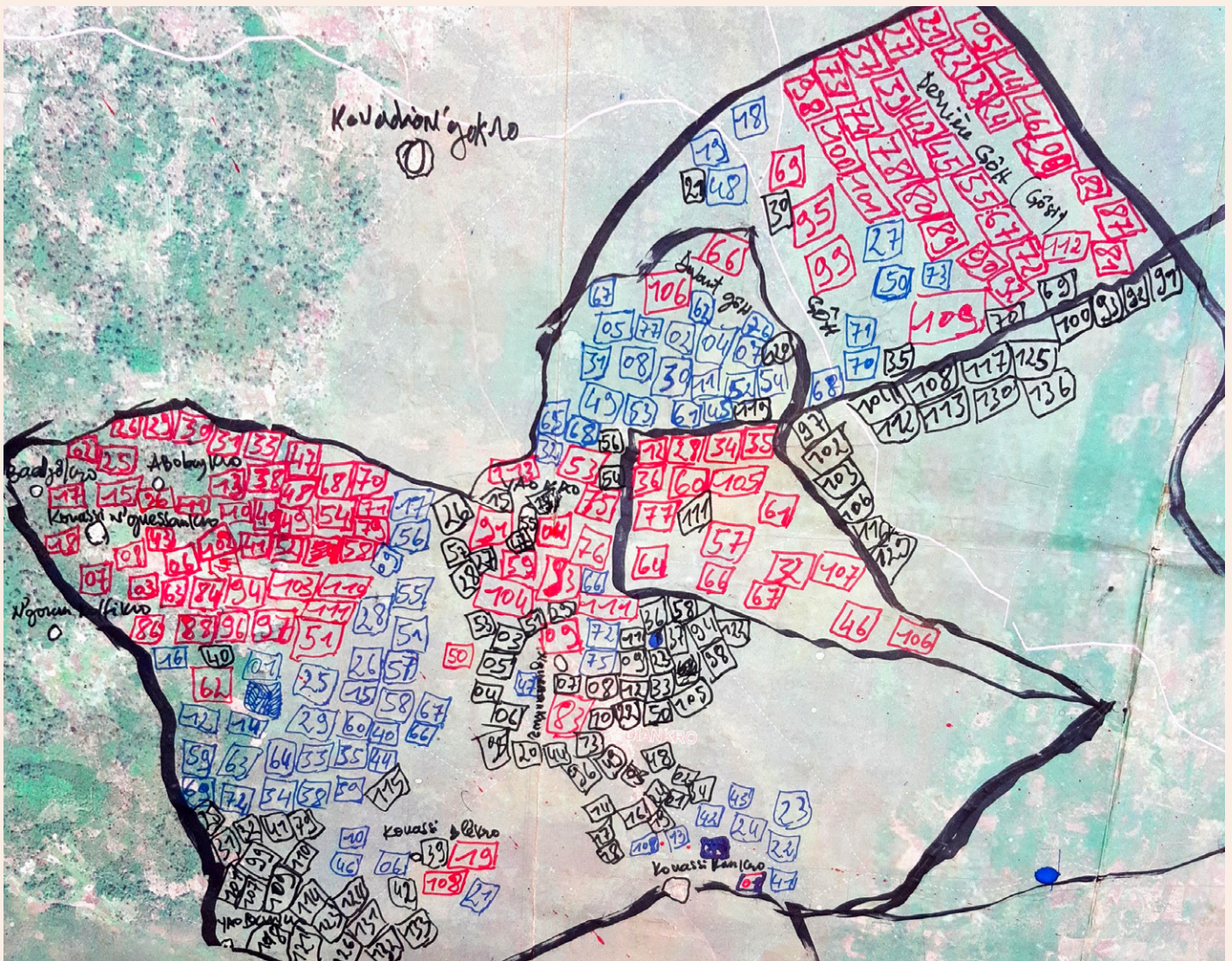


SECTION 5A :
LES ACTEURS PERMANENTS
DU PAYSAGE INSTITUTIONNEL

SECTION 5B :
PARTENAIRES ET PROJETS
DE DÉVELOPPEMENT SPÉCIALISÉS (2025)

SECTION 5A : LES ACTEURS PERMANENTS DU PAYSAGE INSTITUTIONNEL

Les principaux partenaires pouvant vous assister à intégrer le foncier rural dans vos programmes de durabilité :



AGENCE FONCIÈRE RURALE (AFOR)

- L'AFOR a la responsabilité de la mise en œuvre de toutes les opérations de sécurisation des terres du domaine foncier rural.
- Elle peut activer et former le CVGFR, et fournir également des informations sur les textes juridiques et les procédures.
- Elle dispose de lignes directrices gratuites sur la mise en œuvre des activités d'ingénierie socio- foncière, la conduite d'une opération intégrée de sécurisation foncière rurale et le manuel de formation de la mise en œuvre de la loi relative au domaine foncier rural.
- Elle bénéficie du soutien de la Banque Mondiale et l'Agence française de développement (AFD).
- Contact : L'AFOR a des représentants au niveau régional, départemental et sous-préfectoral. Site web : www.afor.ci

QUI SOMMES-NOUS ?

MINISTÈRE D'ÉTAT
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET
DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES



►► CRÉATION

L'AFOR (Agence Foncière Rurale) est créée par le Décret N° 2016-590 du 03 Août 2016 pour répondre au besoin du Gouvernement ivoirien d'accélérer et de massifier les processus de sécurisation du foncier rural en vue de prévenir les nombreuses crises qui minent ce domaine.



MISSION ►►

L'Agence Foncière Rurale (AFOR) a pour mission de mettre en œuvre la loi N° 98-750 du 23 Décembre 1998 relative au domaine foncier rural.



►► ATTRIBUTIONS

Spécifiquement, l'AFOR est chargée :

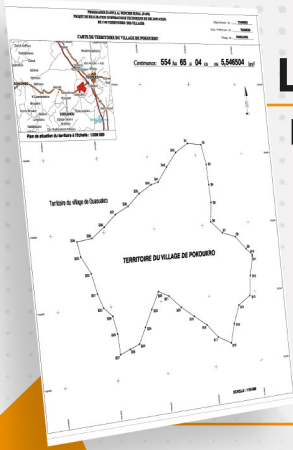
- d'assurer la mise en œuvre des actions de sécurisation des terres du domaine foncier rural, notamment :
 - la délivrance des Certificats Fonciers ;
 - la Délimitation des Territoires de Villages (DTV) ;
- la promotion de la contractualisation des rapports entre propriétaires terriens et exploitants de terres rurales ;
- la consolidation des droits des concessionnaires provisoires de terres du domaine foncier rural ;
- de conseiller les pouvoirs publics sur toutes les questions liées à la gestion du domaine foncier rural ;
- de mener des actions d'information et de sensibilisation des populations sur la loi relative au domaine foncier rural et sa mise en œuvre ;
- d'assurer la formation des acteurs intervenant dans la mise en œuvre de la loi de 1998 relative au domaine foncier rural ;
- de contribuer au règlement des conflits fonciers ;
- de mettre en place et de gérer le Système d'Informations du Foncier Rural (SIFOR).

Abidjan, Cocody-Angré 7è Tranche Quartier Zinsou 1, Rue L 183

Contact : +225 2722505171 - Mail : infos@afor.ci WhatsApp : 0798737398

La sécurisation foncière rurale, c'est :

La Délimitation des Territoires de Village



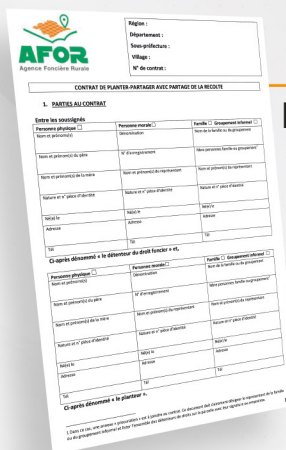
La délimitation des territoires de villages vise à déterminer de manière contradictoire les limites des villages et d'en établir les cartographies précises. La délimitation des territoires de villages est une mission de service public prioritaire initiée par le Gouvernement. Il s'agit donc d'une initiative de l'Etat mais la demande de délimitation peut provenir de la volonté des cadres du village.

La Certification Foncière



Le Certificat Foncier est un acte administratif qui atteste qu'une personne ou un groupe de personnes détient des droits coutumiers sur une parcelle rurale, individuelle ou collective. Toute personne, tout groupement informel de personnes physiques dûment identifiées, se prévalant de droits sur le Domaine Foncier Rural coutumier, doit faire constater ces droits.

La Contractualisation



Le Contrat Foncier est un contrat d'occupation des terres rurales, conclu entre un propriétaire d'une terre coutumière (ayant un certificat foncier ou non) et un exploitant non-propriétaire de terres. Un contrat peut être écrit ou verbal, mais l'écrit est recommandé car à l'usage, les contrats non écrits ou imprécis sur les terres du domaine foncier rural ont été la source de nombreux conflits.

DIRECTION DU FONCIER RURALE (DFR)

- La DFR est une direction générale au sein du Ministère d'Etat, Ministère de l'agriculture, du développement rural et des productions vivrières (MEMINADERV) de la Côte d'Ivoire.
- Elle est chargée de la gestion du domaine foncier rural de l'État, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique foncière rurale, ainsi que de la préparation et de la gestion des baux emphytéotiques.
- Ses directions régionales et départementales interviennent dans la sécurisation foncière.
- La DFR peut être contactée pour joindre l'observatoire national du foncier rural qui est une nouvelle instance consultative intersectorielle, avec pour mission de produire de manière participative, des données et analyses sur la situation foncière en Côte d'Ivoire. L'observatoire national du foncier rural jouera également un rôle clé dans l'évaluation et le suivi des politiques foncières, tout en favorisant le dialogue, la concertation et le partage d'expériences entre les acteurs et actrices du secteur.

DIRECTIONS RÉGIONALES OU DÉPARTEMENTALES DE L'AGRICULTURE

Les directions régionales ou départementales de l'agriculture doivent être contactées dans les zones où l'AFOR n'est pas représentée.

SOUS-PRÉFET·ÈTE

- Le/La sous-préfet·ète est l'échelon administratif entre un département et des villages.
- Il/Elle joue un rôle crucial dans l'obtention du certificat foncier : il/elle est entre autres le point d'entrée officiel pour les activités au niveau local et l'interface avec les leaders locaux.
- Il/Elle est l'une des personnes ressources locales indiquées pour la résolution d'éventuels problèmes lors de l'établissement du certificat foncier.
- Il/Elle peut vous assister dans l'identification des acteurs locaux et actrices locales à mobiliser.

CHEFFERIE VILLAGEOISE

Sur la base du droit coutumier, la chefferie villageoise s'occupe de la gestion coutumière du foncier entre les familles.

CHAMBRE NATIONALE DES ROIS ET CHEFS TRADITIONNELS DE CÔTE D'IVOIRE

- Elle a été créée par la loi 2014-428 du 14 juillet 2014 pour jouer un rôle clé dans la préservation du patrimoine culturel et la résolution des conflits, avec une mission de médiation et de promotion du civisme.
- Elle regroupe l'ensemble des autorités traditionnelles qui sont d'emblée membres des CVGFR et interviennent à ce titre dans la sécurisation foncière.

LES MÉDIATEURS DÉLÉGUÉS

- Les Médiateurs délégués sont rattachés au Médiateur de la République qui est une institution chargée de faciliter le règlement amiable des différends entre les citoyen·ne·s et l'administration.
- Ils sont parfois sollicités dans la résolution des conflits fonciers après le recours au CVGFR et au sous-préfet/à la sous-préfète.

CHEF DE TERRE

Le chef de terre est l'interlocuteur de la communauté rurale et des ancêtres sur les questions de terre.

COMITÉ VILLAGEOIS DE GESTION FONCIÈRE RURALE (CVGFR)

- Il a un pouvoir de décision dans les opérations de délimitation des territoires de villages et de délivrance du certificat foncier.
- Structure officielle régie par une constitution, le CVGFR existe dans 85% des communautés rurales. Toutefois, sa fonctionnalité et la maîtrise de leurs responsabilités par les membres peuvent parfois nécessiter une amélioration.

COOPÉRATIVES DE CACAO

- Organisation communautaire structurée et composée de producteurs et productrices de cacao, fédérés pour des activités d'intérêt commun telles que les ventes et achats groupés.
- Dans le cadre de la sécurisation foncière, leurs connaissances pour accompagner leurs membres restent actuellement limitées sans formation complémentaire.
- Avec un renforcement de capacité approprié, les coopératives de cacao peuvent sensibiliser leurs membres et cartographier les exploitations agricoles.

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (CNDH)

- Le CNDH est une autorité administrative indépendante qui exerce les fonctions de Conseil, de consultations, de conduite des missions, d'évaluation et d'études thématiques ;
- Elle a une vision axée sur la proximité avec les populations pour être à leur écoute, partager leurs préoccupations et leurs attentes en matière de droits de l'homme ;
- Elle est de ce fait sollicitée par les populations sur des questions foncières.

AUTRES PARTENAIRES

- Guides religieux locaux utiles notamment pour la mobilisation communautaire et la diffusion d'information.
- Observatoire National d'Équité et du genre (ONEG) : il offre leur soutien pour les activités liées au genre.



SECTION 5B : PARTENAIRES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SPÉCIALISÉS (2025)



PROMOTION D'UNE POLITIQUE FONCIÈRE RESPONSABLE (PROPFR)

- Projet de la Coopération Allemande, implémenté par la GIZ GmbH (2020-2025).
- Assiste l'AFOR dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de sécurisation foncière rurale (SNSFR).
- Encourage des approches novatrices de gouvernance foncière rurale pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de sécurisation foncière rurale.
- Coordonne conjointement avec MERIDIA le "Côte d'Ivoire land Partnership (CLAP)" pour la documentation des droits fonciers des producteurs et productrices de cacao.
- Pour plus d'informations lisez la [fiche d'information de ProPFR](#).

PROJET D'APPUI À L'ACCÈS DES FEMMES À LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE (AFPF)

- Projet de l'USAID, implémenté par Tetra Tech (2021-2025).
- Il offre du matériel gratuit, notamment des vidéos et boîtes à images avec des guides d'animation y afférentes pour le dialogue social, la sensibilisation de masse, la sensibilisation de manière plus ciblée et selon le groupe choisi et les histoires à succès.
- Pour plus d'informations cliquez [ici](#)

ANIMATION RURALE DE KORHOGO (ARK)

- ONG ivoirienne à but non lucratif spécialisée dans le développement rural, l'action communautaire et l'encadrement agricole.
- Elle conçoit et met en œuvre différents projets de développement et humanitaires portant sur diverses thématiques dont le foncier.
- ARK intervient dans l'élaboration de diagnostic participatif communautaire, la facilitation du dialogue social inclusif, les sensibilisations de masse, les sensibilisations de manière plus ciblée et selon le groupe choisi, la formation et l'accompagnement des coopératives, producteurs et productrices.
- ARK est un partenaire du projet AFPF dans la zone Nord de la Côte d'Ivoire et a développé une expertise dans la mise en œuvre de tous les outils conçus par le projet AFPF en matière de genre et foncier. Elle encadre le réseau des praticiens et praticiennes du GALS ainsi que les points focaux communautaires formé·e·s dans le cadre du projet AFPF dans la zone nord et dispose de tout le matériel gratuit de communication pour le changement de comportement développés dans le cadre dudit projet (modules de formations, boîtes à image, dépliants, vidéos capsules, sketches, etc.).
- Plus d'information disponible à travers le site web <https://www.ark-ci.org>

CONSEIL POUR L'ASSISTANCE HUMANITAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT (CAHD)

- ONG ivoirienne à but non lucratif.
- Expert en développement rural, action communautaire et assistance légale, CAHD conçoit et met en œuvre différents projets de développement et humanitaire portant sur diverses thématiques dont le foncier.
- CAHD intervient dans l'élaboration de diagnostic participatif communautaire, la facilitation du dialogue social inclusif, les sensibilisations de masse, les sensibilisations de manière plus ciblée et selon le groupe choisi, la formation et l'accompagnement des coopératives, producteurs et productrices.
- CAHD est un partenaire du projet AFPF dans la zone Ouest de la Côte d'Ivoire et a développé une expertise dans tous les outils conçus par le projet AFPF en matière de genre et foncier. Il encadre le réseau des praticiens et praticiennes du GALS et les points focaux communautaires formé·e·s dans le cadre du projet AFPF dans la zone ouest et dispose de tout le matériel gratuit de communication pour le changement de comportement développés dans le cadre dudit projet (modules de formations, boîtes à image, dépliants, vidéos capsules, les sketches, etc.).
- Pour plus d'information, merci de contacter : cahd.ci2015@gmail.com

AUDACE INSTITUT AFRIQUE (AIA)

- Think tank ivoirien indépendant à but non lucratif, capitalisant plus de dix ans d'expérience dans le foncier en Côte d'Ivoire.
- Spécialisé en ingénierie socio-foncière, l'institut intervient dans des zones à forte complexité sociologique et développe des approches innovantes pour résoudre des situations délicates.
- Reconnu nationalement, AIA a vu ses méthodes intégrées dans le guide national de l'ingénierie socio-foncière de l'AFOR. Ses interventions sont toujours contextualisées, conçues pour un passage à grande échelle et avec des coûts soutenables.
- L'institut dispose d'une équipe de terrain expérimentée capable de conduire diagnostics, médiations et formations auprès d'acteurs et actrices varié·e·s, notamment les coopératives et communautés locales.
- Plus d'information disponible à travers le site web www.audace-afrique.org

MERIDIA

- Entreprise AgTech internationale spécialisée sur les enjeux des données de terrain, notamment la cartographie des exploitations agricoles, la traçabilité et les vérifications de conformité à la RDUE/EUDR.
- Meridia coordonne le partenariat "Côte d'Ivoire Land Partnership (CLAP)" conjointement avec la GIZ/ProPFR.
- Plus d'information disponible à travers le site web www.meridia.land/case/clap

OBSERVATERRA

- ObservaTerra est un observatoire de la société civile des dynamiques foncières, agraires et forestières de la Côte d'Ivoire.
- C'est une association à but non lucratif spécialisée dans les questions de gouvernance foncière en milieu rural et dans les questions de mise en œuvre de la sécurisation foncière rurale.
- Il met à disposition du public des informations relatives au foncier à des fins académiques ou opérationnelles pour les projets : cartes, bibliographie, outils pour action (méthodologies et supports de sensibilisation, modèles de contrats, etc.), outils pour le suivi des actions publiques et diverses analyses.
- Plus d'information disponible à travers le site web www.observaterra.ci
- ObservaTerra gère également le site <https://www.lexterra.ci> qui est exclusivement consacré aux textes juridiques qui définissent les droits sur les terres rurales en Côte d'Ivoire.

LES OPÉRATEURS FONCIERS/OPÉRATRICES FONCIÈRES

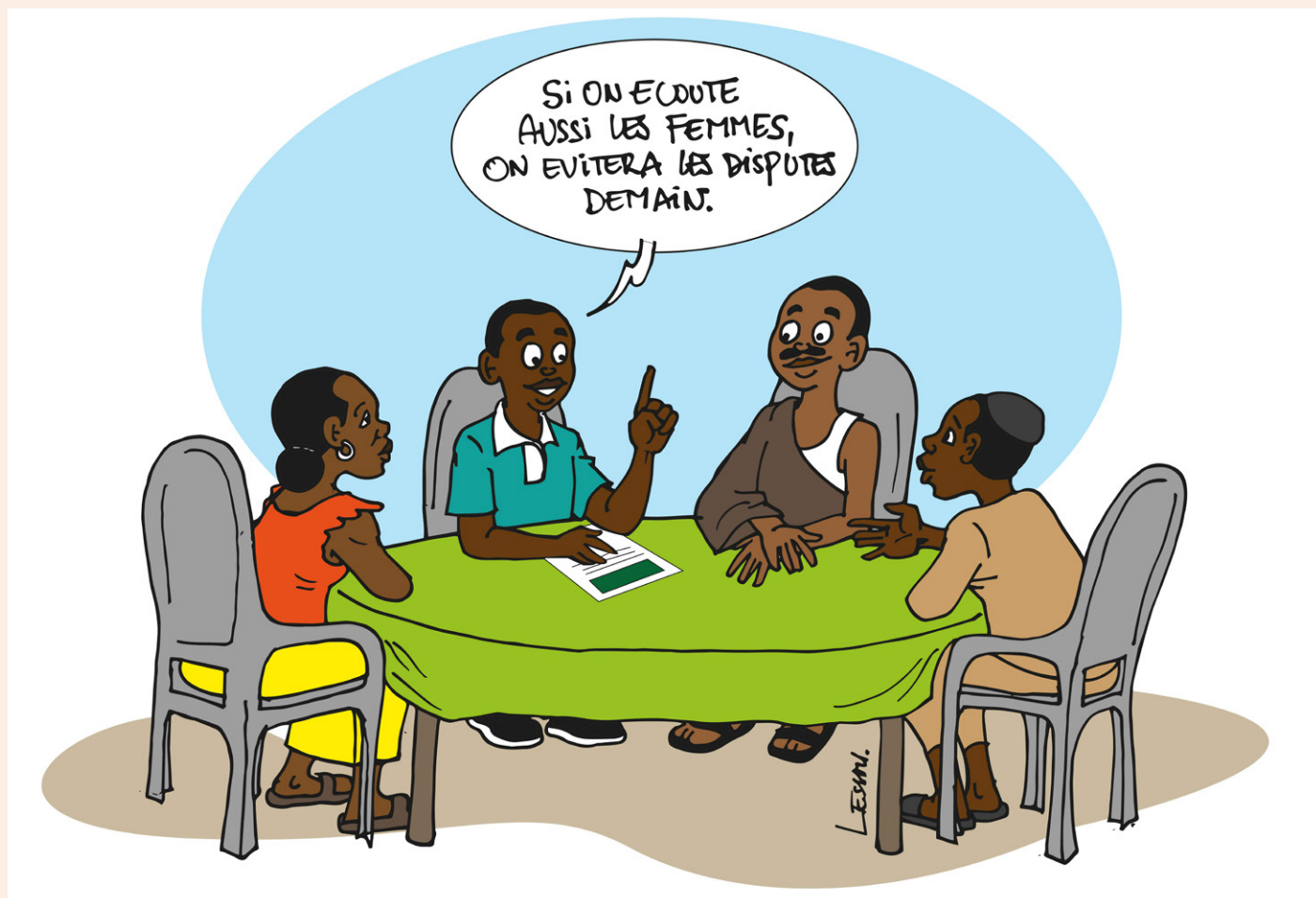
- Les opérateurs fonciers/opératrices foncières sont des acteur·rice·s indépendant·e·s
- Ils/Elles interviennent dans divers domaines, tels que la délimitation des territoires villageois, la certification foncière, la formalisation des contrats agraires et la gestion des litiges fonciers.
- Une liste non exhaustive des opérateurs fonciers/opératrices foncières est disponible à travers [ici](#).

ASSOCIATIONS DE FEMMES JURISTES DE CÔTE D'IVOIRE (AFJCI) :

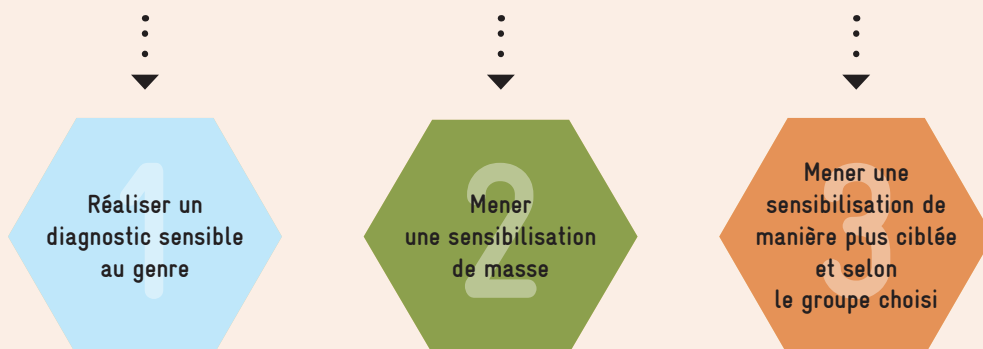
- Il s'agit d'un groupe de femmes juristes réuni sous forme d'ONG et qui intervient pour le respect des droits des femmes et des enfants. Leur domaine de compétence inclue l'assistance des femmes en cas de litiges fonciers. Pour plus d'informations cliquez [ici](#).



FICHES TECHNIQUES POUR RENFORCER LA SÉCURISATION FONCIÈRE INCLUSIVE DANS LES PROGRAMMES DE DURABILITÉ DU SECTEUR DU CACAO



Fiches techniques du facilitateur/de la facilitatrice pour renforcer la sécurisation foncière inclusive notamment pour :



FICHE TECHNIQUE 1 : RÉALISER UN DIAGNOSTIC SENSIBLE AU GENRE

BUT

Collecter des informations actualisées sur la situation foncière existante dans les communautés notamment en ce qui concerne les coutumes, les normes sociales, l'état d'esprit, les difficultés, les perspectives, etc.

ACTIVITÉS PROPOSÉES

PRÉPARATION

- Contactez en premier lieu la structure déconcentrée de l'AFOR s'il existe, le cas échéant le/la sous-préfet·e ;
- Vérifiez s'il existe un Comité villageois de gestion foncière rurale (CVGFR) dans le village et s'il est actif. Le cas échéant, contactez le/la sous-préfet·e ;
- Veillez à instaurer un climat de confiance avec le chef de village qui est également le président du CVGFR ainsi qu'avec les chefs de communautés ;
- Incluez le chef de terre dans les personnes clés.

ORGANISATION

- Adoptez une posture neutre : posez des questions et écoutez les réponses sans juger ni influencer une idée ou une perspective. Veillez à ce que toutes les voix soient entendues.
- Demandez aux participant·e·s de partager les coutumes et normes sociales actuelles en matière de droits fonciers, ainsi que leurs besoins et leurs inquiétudes.
- Veillez à ce que tout le monde puisse contribuer à la discussion.
- Encouragez le partage d'informations avérées : n'informez pas les gens à ce stade que les informations collectées seront utilisées pour la sensibilisation.
- Veillez à intégrer de manière pertinente les variables "sexe" et "âge" tout au long du processus de réalisation de cette analyse contextuelle sensible au genre.

LECTURE COMPLÉMENTAIRE

[Leçons apprises de la première phase de dialogue social et GALS](#)

MATÉRIELS DISPONIBLES

- [Guide de mise en œuvre des activités d'ingénierie socio-foncière](#) élaboré par l'AFOR. Les chapitres 2.7 et 2.8 portent sur un diagnostic du CVGFR.
- [Manuel de l'opération intégrée](#) développé par l'AFOR avec la contribution de la GIZ/ProPFR.
- 5 Capsules vidéo pour le Dialogue social réalisées par l'USAID sur les thématiques ci-dessous :
 - [01 Genre et affectation de la terre \(06 mn\)](#)
 - [02 Héritage entre conjoints \(07 mn\)](#)
 - [03 Héritage intergénérationnel \(07 mn\)](#)
 - [04 La femme comme propriétaire terrien \(06 mn\)](#)
 - [05 La participation de la femme dans la prise de décision sur la terre \(05 mn\)](#)

Dans chaque vidéo, les membres de la communauté parlent de leurs coutumes liées aux questions foncières. Chaque vidéo se termine par un message dans lequel il est indiqué comment cela peut être fait différemment.

MATÉRIELS DISPONIBLES

- [Guide de facilitation du dialogue social](#) développé par l'USAID. C'est un document de facilitation comprenant une description générale du dialogue social, la facilitation d'un dialogue social autour des vidéos, un exemple de rapport et une checklist.
- [Guide grassroots comics](#) développé par Audace Institut Afrique. Le guide fournit une description d'une méthode appelée grassroots comics, dans laquelle les membres de la communauté réalisent quatre dessins :
 - La situation telle qu'elle est,
 - Le ressenti,
 - La situation telle qu'on aimerait qu'elle soit,
 - La situation finale.



FICHE TECHNIQUE 2 : MENER UNE SENSIBILISATION DE MASSE

BUT

Sensibiliser les larges groupes aux différentes options et au processus de sécurisation foncière sensible au genre.

ACTIVITÉS PROPOSÉES

- Contacter les structures déconcentrées de l'AFOR pour vérifier les sensibilisations déjà effectuées et en tenir compte.
- Passez en revue les documents disponibles et sélectionnez ceux que vous souhaitez utiliser.
- Appuyez-vous sur les résultats du diagnostic sensible au genre pour adapter les contenus aux réalités locales :
 - La situation actuelle concernant le régime foncier et la situation des femmes.
 - Les conséquences du fait que les droits fonciers des hommes et des femmes ne soient pas sécurisés.
 - Ce que vous n'essayez PAS de faire (changer les coutumes locales, retirer des terres aux hommes, procéder à un renversement de tendance des inégalités de genre, rendre les femmes hautaines, etc.). Utiliser les exemples collectés lors du diagnostic sensible au genre.
 - Les conséquences positives si les femmes jouissaient durablement de leurs droits fonciers.
- Insistez sur les valeurs essentielles pour une cohésion sociale durable notamment le RESPECT : respect de la chefferie, respect dans le ménage, respect des engagements par les femmes et les hommes, etc.
- Donnez des exemples de situations que les gens reconnaissent.

CONSEILS GÉNÉRAUX

- Vérifiez la pertinence de mobiliser des acteurs/actrices choisi·e·s dans la communauté locale pour des activités telles que la pièce de théâtre, plutôt que de diffuser des vidéos.
- Incluez les hommes dans les discussions, sans quoi une dynamique communautaire équilibrée n'est pas possible.
- Même si les agriculteur·rice·s vivent dans une communauté où la sécurisation foncière n'est pas actuellement gratuite, informez-en au moins les membres de la communauté afin que, si des fonds sont disponibles, ils/elles soient outillé·e·s pour agir.
- Anticipez les conséquences indésirables : par exemple, la subvention pour les dossiers des femmes peut dans certains cas bloquer la procédure d'inscription pour d'autres femmes après la fin de la subvention ou susciter la réticence des hommes.

RECUEIL DE FICHES DIDACTIQUES POUR LA SENSIBILISATION DANS LES PROGRAMMES DE SÉCURISATION FONCIÈRE RURALE

La fiche technique 8.2 de ce recueil élaboré par l'AFOR fournit des détails opérationnels pour une sensibilisation de masse sensible au genre.

CAPSULES VIDÉO POUR LA SENSIBILISATION DE MASSE

Ensemble de 2 vidéos développées par l'USAID.

- [01 Théâtre communautaire sur l'héritage entre conjoints](#) illustrant un cas de lévirat : l'histoire d'une femme devant épouser son beau-frère après le décès de son mari pour pouvoir continuer à exploiter ses terres.

CAPSULES VIDÉO POUR LA SENSIBILISATION DE MASSE (suite)

Ensemble de 2 vidéos développées par l'USAID.

- [02 Théâtres communautaires sur l'héritage intergénérationnel](#) : l'histoire de trois enfants orphelins de père parmi lesquels la fille manifeste son intérêt d'hériter aussi de la terre.

Les vidéos présentent une pièce de théâtre avec différentes intrigues. Chaque vidéo existe en deux versions : une pour le Nord et une pour l'Ouest.

Les vidéos sont accompagnées de :

- [Fil conducteur évènement de masse](#) : ce document propose des lignes directrices pour l'utilisation des vidéos ainsi qu'un questionnaire pour guider chaque scénario.
- [Deux sketches](#) où vous trouverez les scénarii de deux pièces de théâtre. Les scénarii peuvent être utilisés pour organiser les pièces de théâtre dans les communautés avec des acteurs locaux/actrices locales, en lieu et place des vidéos.

GUIDE DE PRODUCTION DES TABLES RONDES RADIO

Ce sont des lignes directrices sur l'organisation des tables rondes à la radio développées par l'USAID. Le guide décrit 4 thématiques prioritaires avec chacune une fiche technique dans laquelle tous les détails sont répertoriés :

- 1 : [Genre et foncier](#)
- 2 : [Femme propriétaire et types de documents pour la formalisation des droits fonciers de femmes](#)
- 3 : [Mariage et héritage entre conjoint·e·s](#)
- 4 : [Héritage intergénérationnel](#)

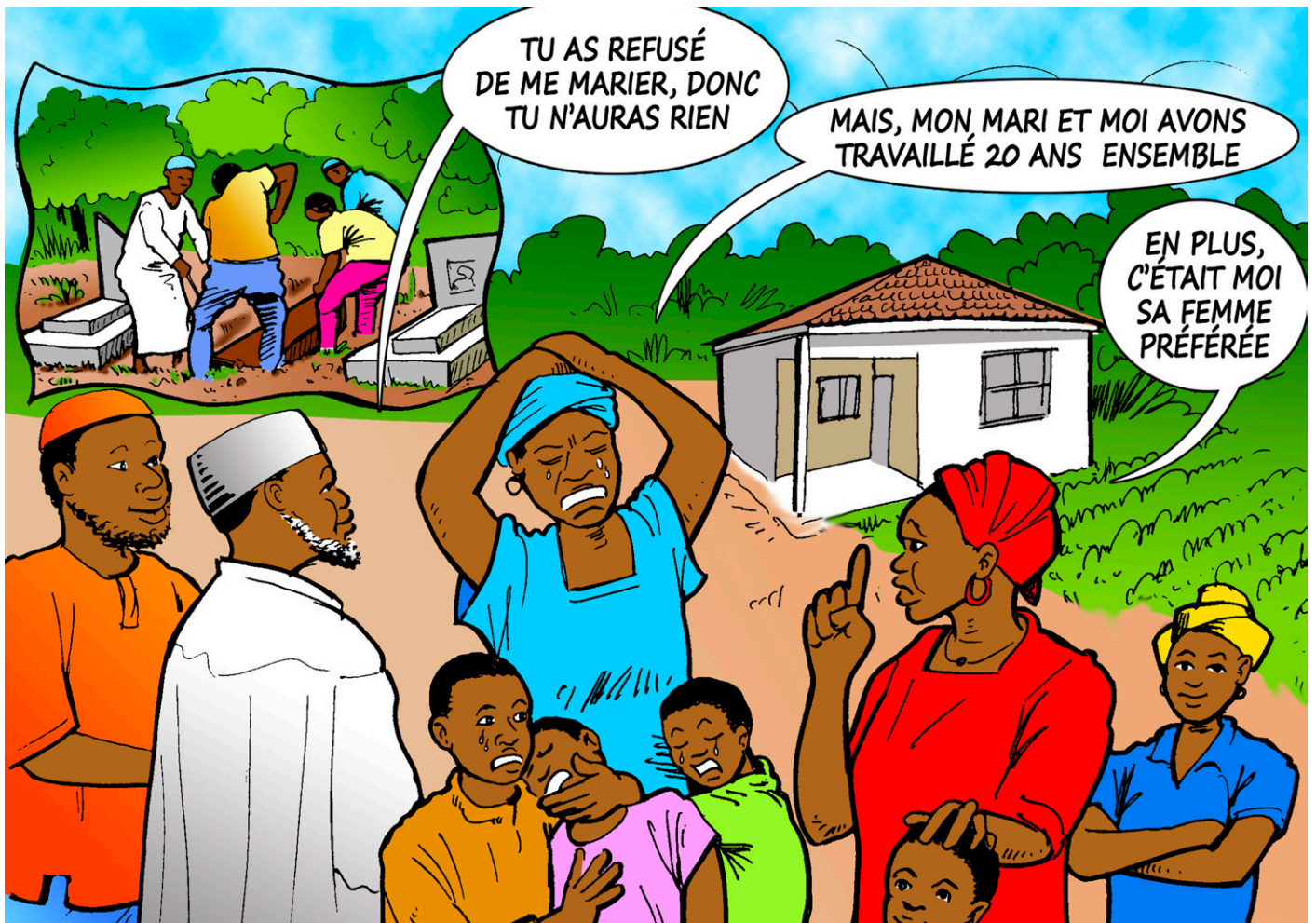
BOÎTE À IMAGES ET GUIDE D'ANIMATION

La [boîte à images](#) de l'USAID couvre six thématiques :

- 1 : L'intérêt du Genre
- 2 : Genre et foncier
- 3 : Gestion foncière inclusive
- 4 : Conflits fonciers
- 5 : Sécurisation des droits fonciers des conjoints
- 6 : Conflits intergénérationnels

Pour chaque thématique, un visuel illustre à la fois la situation initiale et la situation idéale :

- La boîte à images présente pour chaque thématique un visuel, suivi d'une page explicative qui décrit ce que montre l'image ;
- Le guide d'animation décrit chaque thématique comportant des questions permettant de/d' : (i) comprendre l'image ; (ii) identifier les personnages ; (iii) susciter un appel à l'action ; et (iv) transmettre les messages clés ;
- Des affiches sont également disponibles, ne présentant que le visuel avec la situation idéale, pour une diffusion simple et percutante.



Respectons les droits fonciers des veuves



FICHE TECHNIQUE 3 : MENER UNE SENSIBILISATION DE MANIÈRE PLUS CIBLÉE ET SELON LE GROUPE CHOISI

BUT

Sensibiliser les groupes cibles, par exemple les propriétaires fonciers, les (groupements de) femmes et les (groupements de) jeunes intéressé·e·s par la sécurisation foncière inclusive pour améliorer leur compréhension.

ACTIVITÉS PROPOSÉES

- Contacter les structures déconcentrées de l'AFOR pour vérifier les sensibilisations déjà effectuées et en tenir compte.
- Vérifiez les documents disponibles et sélectionnez ceux que vous souhaitez utiliser selon les groupes cibles.

Parlez :

- des aspects pratiques de la sécurisation foncière, notamment :
 - le rôle du Comité villageois de gestion foncière rurale (CVGFR),
 - les conditions et options disponibles,
 - la procédure,
 - les défis potentiels à relever.
- du rôle (possible) de la coopérative de cacao dans ce processus.
- de la première étape pour ceux/celles qui souhaitent formuler une réclamation foncière.

CONSEILS GÉNÉRAUX

- **Soyez réaliste : Soyez réaliste : les coopératives et les groupements de cacao peuvent réaliser beaucoup, mais certaines transformations de rapports de genre demandent du temps.** L'obtention de documents fonciers peut facilement prendre un an, et le changement des normes sociales liées au genre peut prendre des générations. Il ne faut donc pas s'attendre à des résultats après une seule réunion ou un seul programme de sensibilisation.
- **Respectez les normes et valeurs sociales et culturelles actuelles.**

MATÉRIELS DISPONIBLES

Capsules vidéo pour la sensibilisation de manière plus ciblée et selon le groupe choisi, développées par l'USAID.

Quatre vidéos abordent différents aspects liés aux certificats fonciers, notamment :

- [Protéger les femmes par des documents fonciers, c'est nourrir le monde](#)
- [Femme propriétaire de terre, c'est possible](#)
- [Affaire de terre, écoutons la femme aussi](#)
- [Sécuriser l'héritage de la femme, c'est protéger toute la famille](#)



Fille comme garçon, chaque enfant a droit à son héritage



Informations légales :

GIZ/ProPFR

Projet Promotion d'une Politique Foncière Responsable
01 BP : 7172 Abidjan 01, Côte d'Ivoire

T +225 27 22 43 43 92

F +225 27 22 43 43 95

E sander.muilerman@giz.de

I www.giz.de

Publié par :

Deutsche Gesellschaft für

Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège social de la Société: Bonn et Eschborn,
Allemagne

Responsables :

Alima Viviane M'Boutiki

John World Ackah Miezán Bonoua

Manon Mireille Dohmen

Sander Muilerman-Rodrigo

Safiatu Ayandunkè Alabi

Sosthène Koffi

Sur mandat du :

Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et
du développement (BMZ)

La GIZ est responsable du contenu de cette publication.



Mise en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH